

COMMUNE DE VAL-DE-MODER

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE HAGUENAU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 AVRIL 2026

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33
Conseillers présents : 30
Procuration(s) : 1

Présents : DA CRUZ Gauthier, ENDERLIN Dorothée, DRION Pascal, MESSER-CRIQUI Elisabeth, GRASS Richard, KLEIN Astride, WATHLE Marc, SENGHER Doris, ARMAND Eric, DANSLER Lou-Anne, DESSUS Laurent, DUCASSE Claire, ERHARD Marc, GABBARDO Myriam, GALMICHE Virginie, GANDER Caroline, GUTH Marc, HAUCK Aline, JACKY Arthur, LEDOGAR Olivier, LICKEL Marc, MERCK Geoffrey, MUCKENSTURM Nicole, MULLER Caroline, OBER Stéphanie, PRUD'HON Michaël, REEB Anne, SCHALBER Pascal, SCHOTT Thierry, YASAR Anne

Procuration : MESSER Jean-Paul a donné procuration à DA CRUZ Gauthier

Excusé : SCHMITT Christiane, STOECKEL Christophe

Assistait en outre : Gilles KOEHLE, D.G.S

2026-26

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du CGCT, le conseil municipal désigna son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

➡ **DESIGNE** Madame Astride KLEIN comme secrétaire de séance

Adopté par :

Voix POUR : 31

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

2026-27

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 est approuvé.

Adopté par :

Voix POUR : 31

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

2026-28

Objet : Renouvellement du conseil d'administration du CCAS

Madame Astride KLEIN expose :

L'article R123-10 du CASF dispose que « Dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre d'action sociale »

Le rôle social des communes s'exerce à travers le centre communal d'action sociale ou CCAS. Les CCAS jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques sociales en direction de la petite enfance, des jeunes en difficulté, des personnes âgées et des publics les plus fragiles.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire qui en est membre de droit.

Il comprend un nombre égal de membres élus par le conseil municipal en son sein, et de membres issus de la société civiles désignés par le maire.

DECISION :

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles confiant au conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Vu les articles R.123-8, R.123-10 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

➡ DE FIXER à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS, dont 8 élus au sein du conseil municipal

➡ DE DESIGNER les membres élus au Conseil d'Administration du CCAS comme suit :

KLEIN Astride – OBER Stéphanie – ERHARD Marc – PRUD'HON Michaël – MUCKENSTURM Nicole – GANDER Caroline – YASAR Anne – SCHMITT Christiane.

Adopté par :

Voix POUR : 31

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

2026-29

Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Madame Dorothee ENDERLIN expose :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée, pour les communes + 2000 habitants, du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Il convient pour le Conseil Municipal de proposer par délibération, une liste en nombre double (élus et/ou autres contribuables locaux) soit 32 noms.

La liste des commissaires (8 titulaires et 8 suppléants) sera ensuite arrêtée par le Directeur régional des finances publiques à partir de la liste transmise.

DECISION :

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➡ DE PROPOSER les commissaires suivants :

Dorothee ENDERLIN – Richard GRASS – Christophe STOECKEL – Marc ERHARD – Jean-Paul MESSER – Nicole MUCKENSTURM – Pascal DRION – Thierry SCHOTT – Laurent DESSUS – Geoffrey MERCK – Marc GUTH – Elisabeth MESSER-CRIQUI – Astride KLEIN – Marc WATHLE – Doris SENER – Christiane SCHMITT – Anne REEB – Caroline MULLER – Pascal SCHALBER – Olivier LEDOGAR – Eric ARMAND – Myriam GABBARDO – Stéphanie OBER – Caroline GANDER – Marc LICKEL – Aline HAUCK – Michaël PRUD'HON – Claire DUCASSE - GALMICHE Virginie – Anne YASAR – Arthur JACKY – Lou-Anne DANSLER

Adopté par :

Voix POUR : 31

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

2026-30

Objet : Elections des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Madame Dorothee ENDERLIN expose :

La commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées des marchés publics et facultativement dans les procédures adaptées.

Les membres titulaires et suppléants des CAO sont élus parmi les représentants de l'assemblée délibérante. Cette élection se fait au scrutin proportionnel au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article L.1411-5 et D. 1411-3 du CGCT).

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, la CAO est composée du maire, président de droit et de 5 membres du conseil municipal.

Il convient pour le Conseil Municipal de désigner les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la CAO.

DECISION :

Vu l'article L.1411-5 du CGCT,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➡ DE DESIGNER les membres de la commission d'appel d'offres suivant :

Titulaires : Dorothée ENDERLIN, Richard GRASS, Christophe STOECKEL, Marc ERHARD et Jean-et Marc GUTH.

Suppléants : Nicole MUCKENSTURM, Claire DUCASSE, Thierry SCHOTT, Laurent DESSUS et Geoffrey MERCK.

Adopté par :

Voix POUR : 31

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

2026-31

Objet : Création des commissions municipales

Le Maire, monsieur Gauthier DA CRUZ expose :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions permanentes ou temporaires chargées de débattre et de préparer les décisions soumises au conseil municipal. Elles émettent de simple avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Le maire est président de droit des commissions municipale. Il convoque la première réunion de la commission qui pourra dès lors désigner un vice-président.

Il convient pour le conseil municipal de se prononcer sur la création des commissions municipales thématiques et d'en désigner leurs membres.

Il est proposé au conseil municipal de créer les commissions communales suivantes :

- Affaires culturelles
- Associations, sports et loisirs
- Cadre de vie, citoyenneté et environnement
- Communication, évènementiel, cérémonies
- Finances, programmation d'investissement et urbanisme
- Scolaire, enfance, jeunesse et famille
- Sécurité et tranquillité publique
- Dynamisme des commerces de proximité

DECISION :

Vu l'article L.2121-22 du CGCT,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➡ DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations

➡ DECIDE de créer les commissions et de désigner ses membres comme suit :

■ Commission Affaires Culturelles :

MESSER Jean-Paul, LICKEL Marc, HAUCK Aline, DUCASSE Claire, ERHARD Marc, JACKY Arthur, DANSLER Lou-Anne.

■ Commission Associations, Sports, Loisirs :

WATHLE Marc, DRION Pascal, MESSER-CRIQUI Elisabeth, LICKEL Marc, JACKY Arthur, YASAR Anne, ARMAND Eric, SCHLABER Pascal, GABBARDO Myriam, MUCKENSTURM Nicole

■ Commission Cadre de Vie, Citoyenneté et Environnement :

SENGER Doris, JACKY Arthur, ARMAND Eric, GRASS Richard, MULLER Caroline, GANDER Caroline, SCHALBER Pascal, SCHOTT Thierry, SCHMITT Christiane, MERCK Geoffrey, DANSLER Lou-Anne.

■ Commission Communication, Evènementiel, Cérémonies :

JACKY Arthur, KLEIN Astride, OBER Stéphanie, SCHMITT Christiane, MULLER Caroline, GALMICHE Virginie, GABBARDO Myriam

■ Commission Finances, Programmation d'Investissement et Urbanisme :

ENDERLIN Dorothee, GRASS Richard, STOECKEL Christophe, ERHARD Marc, MESSER Jean-Paul, MUCKENSTURM Nicole, DUCASSE Claire, SCHOTT Thierry, DESSUS Laurent, MERCK Geoffrey, GUTH Marc.

■ Commission Scolaire, Enfance, Jeunesse et Famille :

MESSER-CRIQUI Elisabeth, YASAR Anne, PRUD'HON Michaël, HAUCK Aline, REEB Anne, DESSUS Laurent.

■ Commission Sécurité et Tranquillité Publique :

DRION Pascal, STOECKEL Christophe, GALMICHE Virginie, LEDOGAR Olivier, MERCK Geoffrey, GUTH Marc.

■ Commission Dynamisme des Commerces de Proximité

DRION Pascal, MULLER Caroline, MESSER-CRIQUI Elisabeth, PRUD'HON Michaël, GANDER Caroline.

Adopté par :

Voix POUR : 31

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Pour extrait conforme,

Val de Moder, le 15 avril 2026

**LA SECRETAIRE DE SEANCE :
Astride KLEIN**

**LE MAIRE
Gauthier DA CRUZ**

Publié le 16.04.2026